

Discours de Robert Schuman sur les origines et sur l'élaboration de la CECA (Bruges, 22-23 octobre 1953)

Légende: Les 22 et 23 octobre 1953, inaugurant la Chaire qui porte son nom consacrée aux problèmes économiques européens, l'ancien ministre français des Affaires étrangères Robert Schuman fait devant les étudiants du Collège d'Europe à Bruges une conférence dans laquelle il rappelle les objectifs et la philosophie du plan Schuman en insistant particulièrement sur le rôle joué par Jean Monnet dans l'élaboration et la mise en œuvre de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA).

Source: Cahiers de Bruges. Décembre 1953. [s.l.]: Collège d'Europe.

Copyright: (c) Collège d'Europe

URL:

http://www.cvce.eu/obj/discours_de_robert_schuman_sur_les_origines_et_sur_l_elaboration_de_la_ceca_bruges_22_23_octobre_1953-fr-91c347fc-ab32-4e8d-a31f-f8e244362705.html

Date de dernière mise à jour: 20/10/2012

Origines et élaboration du "plan Schuman"

PAR M. ROBERT SCHUMAN

Le 9 mai 1953, la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier fondait, au Collège d'Europe, une chaire Robert Schuman consacrée à l'étude de l'économie européenne. Répondant à la demande du Recteur, le Président Schuman accepta de venir faire, à Bruges, la leçon d'introduction à cette chaire qui porte son nom.

Nous publions aujourd'hui le texte intégral de ces deux leçons inaugurales que nous avons enregistrées sur bandes. En écoutant parler le Président Schuman la promotion « Erasme » a compris que pour servir à la fois son pays et l'Europe il faut savoir longtemps travailler en silence et oser présenter un jour des idées neuves, fécondes et qui, par leur audace même, s'imposent.

Le choix des idées directrices

(Première Conférence, mercredi 22 octobre 1953)

Monsieur le Recteur, Monsieur l'Ambassadeur(*),
Mesdemoiselles, Messieurs

Ce cours est le premier que je donne en ma vie. J'en ai subi beaucoup dans ma jeunesse, hélas déjà trop lointaine ! Comme je l'ai dit, à Luxembourg, lorsqu'il a été question pour la première fois de ce cours, toute ma vie j'avais conçu l'ambition d'être professeur. Il est trop tard pour commencer une carrière nouvelle, mais vous m'offrez, Monsieur le Recteur, et vous mes auditeurs, l'occasion de me donner l'illusion d'avoir, au moins, pris contact avec cet enseignement qui doit donner à notre jeunesse, c'est-à-dire à l'Europe future, les idées dont elle a besoin. Et ce matin, il s'agit de vous expliquer, par la bouche d'un témoin, les origines de cette idée que nous avons mise en pratique. Il s'agit pour vous d'apprendre de la façon la plus simple, mais aussi la plus sincère, comment nous sommes arrivés à cette conception, comment nous nous sommes décidés, quels étaient les concours, les obstacles, et comment nous concevons la suite de notre action. C'est bien là un cours introductif; il ne s'agit donc pas d'analyser ce qui a été fait, de vous expliquer les buts, les problèmes techniques, institutionnels, les difficultés qui surgiront en cours de route; ceci vous sera dit par un professeur mieux averti que moi de ces choses. Je voudrais vous laisser la démonstration de ce qu'on peut faire à l'heure actuelle, dans cette Europe qui essaye de se renouveler, de ce qu'on devra faire pour que cette Europe soit sauvée.

Comme l'a dit Monsieur le Recteur, tout à l'heure, la première manifestation de cette idée fut la déclaration du 9 mai 1950, c'est-à-dire, un manifeste solennel sous forme de conférence de presse, manifeste qui a été fait au nom du gouvernement français. C'était une offre solennelle à tous les peuples européens, sans restriction. Quelle était l'origine de cette initiative ? Cette fois-ci, on n'a pas voulu copier ce qui avait déjà existé. On n'avait pas non plus le souci, comme si souvent dans la vie politique internationale, de reprendre, comme on dit, l'initiative diplomatique lorsque les affaires sont en train de s'enliser. Vous en voyez des exemples tous les jours actuellement.

En 1949 on avait constitué successivement l'Alliance Atlantique, le 5 avril 1949, le Conseil de l'Europe le 5 mai 1949; fin 1949 on avait obtenu la Constitution Allemande Fédérale, l'installation du Gouvernement de Bonn. Vous constatez donc une activité diplomatique d'une efficacité tout à fait exceptionnelle. Or déjà à ce moment-là, au lendemain de ce qui avait été entrepris, nous avions la conviction que tout cela se révélerait insuffisant et inefficace, à brève échéance, qu'il fallait, en d'autres termes, quelque chose de tout à fait nouveau.

La double crise du début de 1950

Je vous rappelle brièvement quelle était la situation au début de 1950. Nous avions alors le sentiment que nous allions au devant d'une double crise inextricable. Crise politique d'abord. En ce qui concerne nos

rapports avec la Russie, en juin 1949 la Conférence du Palais Rose avait bien mis fin au blocus de Berlin, à l'hypertension qui entretenait un climat de guerre, mais aucune entente positive n'était prévisible, ni en ce qui concerne l'Allemagne, ni en ce qui concerne l'Autriche ni en ce qui concerne Trieste. Tous ces problèmes sont restés en suspens face à la Russie, jusqu'au jour où nous sommes.

Crise en ce qui concerne plus particulièrement l'Allemagne, la politique nouvelle qui avait été inaugurée par les trois Alliés Occidentaux, en juin 1948, les accords de Londres avaient pour objet la restauration politique et économique de l'Allemagne, la création d'un nouveau cadre administratif. En effet, la constitution de Bonn se situe en septembre 1949, les élections allemandes, le même mois, le Gouvernement Fédéral également en septembre-octobre. Nous avons eu tout de suite les accords du Petersberg, en novembre 1949; mais tout ceci laissait un malaise croissant. En effet on appliquait une politique nouvelle avec des méthodes anciennes : c'est-à-dire, on faisait bien des concessions très larges, importantes, bien intentionnées mais toujours âprement marchandées, concessions que les vainqueurs réticents, méfiants, se laissaient arracher par une nation qui avait été vaincue, et se trouvait humiliée du fait qu'elle devait mendier ces concessions, mais qui avait d'autre part, de plus en plus, la conscience de sa force renaissante. La réhabilitation morale n'allait pas de pair avec la restitution progressive des libertés politiques.

En face de l'Allemagne, la France était toujours hésitante, elle mesurait, timidement, les risques de chaque renonciation nouvelle, renonciation à un droit ou à une garantie, à ce qu'elle considérait comme constituant une garantie. Je vous donne quelques exemples. La France revendiquait des réparations, ces réparations devaient être fournies sous forme de démontages et transferts d'usines. Combien tout ceci est aujourd'hui dépassé ! On n'en parle même plus, on en a effacé le souvenir; d'ailleurs beaucoup de ces usines démontées ont, entre temps, été reconstruites avec l'argent américain, ce qui n'était pas évidemment le but de l'opération alors que la France et d'autres pays ont reçu les équipements démontés, démodés.

D'autre part, on discutait la limitation, l'interdiction de certaines fabrications; on fixait le plafond de la production de l'acier; on contrôlait la législation des Länder, comme de la nouvelle fédération elle-même, et ainsi de suite. On donnait d'une main ce qu'on reprenait de l'autre. Il y avait des sources particulières de mécontentement; il y avait déjà le problème de la Sarre dans toute son acuité, le problème de la Ruhr, toutes ces réglementations qui étaient intervenues unilatéralement sans le concours, sans la consultation de l'Allemagne : tout ceci ne créait pas un climat favorable.

Passons maintenant au domaine économique. La pénurie de charbon au lendemain de la guerre, rendait nécessaire une répartition du charbon produit en Allemagne, répartition entre tous les pays importateurs. Et cette répartition s'était faite d'autorité par des organismes interalliés d'abord, puis par le Comité du Charbon de la Commission économique pour l'Europe qui siégeait à Genève, et enfin par l'Organisation Européenne de Coopération Économique, l'O.E.C.E. qui avait été créée en application du plan Marshall. Tout ceci se réglait en l'absence de l'Allemagne. Fin 1949, dans les accords du Petersberg, dont j'ai parlé tout à l'heure, l'Allemagne a bien adhéré à l'Autorité Internationale de la Ruhr, mais à contrecœur. C'était toujours un organisme basé sur le régime d'occupation. Il prenait ses décisions, d'après le point de vue et conformément aux intérêts du vainqueur. Tout en s'inspirant de la nécessité de restaurer l'économie allemande et de lui restituer progressivement son indépendance, la politique alliée se préoccupait en même temps de lui imposer des restrictions durables.

Il fallait changer l'esprit

Que fallait-il faire en présence de cela ? Il fallait changer l'esprit, l'orientation de cette politique. Et l'orientation nouvelle, celle qui était à la base de cette déclaration du 9 mai 1950 était la suivante : au point de vue politique, la France, car il s'agissait avant tout d'elle, devait surmonter ses souvenirs douloureux. C'est à elle qu'il appartenait de prendre l'initiative de manifester à l'égard de sa voisine la volonté de lui faire confiance, non pas, par une déclaration platonique ou conditionnelle, mais par une offre concrète de coopération permanente et cela dans un domaine d'importance vitale. En d'autres termes, la France se proposait de traiter avec l'Allemagne sur un pied d'égalité. Elle chercherait dans les liens d'une communauté multilatérale les garanties durables qu'elle n'avait jamais pu trouver dans des solutions de contrainte et de subordination. A la traditionnelle rivalité et à la méfiance se substituerait ainsi une solidarité d'intérêts qui

ferait disparaître les causes d'un antagonisme qui paraissait irrémédiable. Ainsi les relations entre les deux pays se trouveraient définitivement assainies, libérées du cauchemar d'un nouveau conflit possible.

En deuxième lieu, cet objectif politique primordial que je viens de définir et qui se situait au premier plan et en première ligne, coïncidait avec des préoccupations d'ordre économique; celles-ci dépassaient le cadre du problème franco-allemand : elles visaient l'avenir de l'Europe. Notre continent non seulement souffrait du morcellement traditionnel dû à son évolution historique, mais d'une nouvelle division qui était intervenue depuis cette guerre entre l'Est et l'Ouest. L'Europe occidentale, cette presque île surpeuplée de 300 millions d'habitants, de plus en plus industrialisée, soucieuse de s'assurer des débouchés pour ses produits et des devises pour ses importations en matières premières, continuait à être découpée en une vingtaine d'États qui au lieu de s'entendre, de se compléter en facilitant tout d'abord les échanges intra-européens, se livraient entre eux à une lutte sans merci, à une concurrence qui dépassait les limites non seulement du bon sens mais de la loyauté. Et ceci au moment même où le reste du monde s'organisait en blocs économiques énormes : l'Amérique du nord, le bloc soviétique, et le Commonwealth britannique. Le problème existe aussi pour l'Amérique du Sud et du Centre. Mais dans ce continent la crise est moins aiguë, parce que son territoire est plus vaste, plus riche en ressources propres et beaucoup moins peuplé.

Le problème était donc pour nous d'organiser l'Europe dans le sens de son unification. Ceci consiste d'abord à supprimer progressivement les barrières qui entravent la circulation des biens : les douanes, les contingentements et autres restrictions quantitatives, inventées depuis la crise de 1930. D'autre part, positivement, à coordonner rationnellement la production des différents pays, puis à faciliter la circulation des hommes et des capitaux. Tous ces objectifs économiques, dans l'intérêt de l'Europe, ne peuvent être atteints, que par une structure politique nouvelle. Nous n'avons pas aujourd'hui à nous étendre sur cette structure politique éventuelle. Sera-ce une fédération ? Ce n'est pas nécessairement une telle solution qu'il faut envisager. Nous, en tous cas, en 1950, nous ne pensions pas devoir commencer par là. C'eût été trop ambitieux et nous aurions échoué certainement devant la montagne de difficultés et d'obstacles qui auraient surgi sur notre route. La convergence des deux catégories de problèmes, franco-allemands, d'une part, européens de l'autre, nous a amenés à envisager une solution concrète qui fût susceptible de répondre à l'une et à l'autre de nos préoccupations. On ne pouvait avoir la prétention d'entreprendre tout de suite la prospection simultanée de tous les secteurs de l'économie de l'Europe.

Il fallait procéder par étapes

Il fallait procéder par étapes en raison des complications techniques et d'autre part, en raison de l'impréparation des esprits. Il fallait se limiter à un choix; les événements nous ont guidés.

Je vous ai signalé tout à l'heure l'importance et l'urgence qu'avait en 1950 le problème charbonnier et le problème de la Ruhr. Nous avons eu en novembre 1948 un débat significatif à ce sujet, au Parlement Français. Plusieurs orateurs, notamment André Philip, soulignaient et faisaient applaudir l'idée d'un « combinat » franco-allemand, concrétisant dans une organisation économique appropriée l'unité que la nature a établie entre le bassin de la Ruhr et celui de la Lorraine, y compris les ramifications en Belgique, dans le Luxembourg et en Sarre. Le Parlement Français, dès ce moment-là, se montrait favorable à une telle idée constructive. Il commençait déjà à douter de l'efficacité de l'Autorité Internationale de la Ruhr. Le problème qui s'est trouvé ainsi posé, n'était d'ailleurs pas nouveau. En 1871, c'était dans le but de s'assurer une part du minerai lorrain que l'Allemagne avait annexé la Lorraine française. Et après 1871 la sidérurgie allemande avait créé dans le bassin lorrain toute une série de grandes entreprises. Quant à la Sarre, elle est l'exemple-type de la discordance entre la frontière politique et une entité économique naturelle. Une population incontestablement allemande de 950.000 habitants ne peut être indéfiniment séparée par une frontière hermétique d'une région industrielle et agricole, la Lorraine française, qui lui fournit en moyenne partie ses approvisionnements et ses débouchés naturels. Quelle pouvait être la solution ? Nous avons écarté tout de suite l'idée d'un remaniement des frontières politiques sous forme d'annexions, sources de nouvelles guerres. Mais nous pouvions et nous devons envisager l'assouplissement de ces frontières, les dévaloriser en quelque sorte, les rendre moins rigides et moins absolues.

Une solution extrême aurait été de créer une union économique complète, entre la France et l'Allemagne.

Une telle union économique existe actuellement entre la France et la Sarre, comme elle avait existé de 1920 à 1935. Le chancelier Adenauer, on l'a oublié depuis, avait suggéré, au début de 1950, une union économique entre la France et l'Allemagne. Ces idées n'ont pas eu de lendemain, ne pouvaient pas en avoir. En effet, on s'est rendu très vite compte combien il serait difficile et lent d'organiser entre deux grands pays qui ont une économie complexe et une indépendance économique profondément ancrée dans les habitudes, la fusion de leurs deux économies. La réflexion nous prouve qu'il faudrait préalablement niveler les prix de revient, c'est-à-dire harmoniser les législations fiscales et sociales. Et puis nous avons l'expérience : celle du Benelux, de trois pays très voisins l'un de l'autre au point de vue de leur structure économique et sociale; elle nous enseigne, à l'heure actuelle encore, combien une telle évolution est lente et semée d'obstacles.

Nous avons en outre vu l'échec, provisoire, je l'espère du moins, du projet d'union économique entre la France et l'Italie. Ce projet, au bout de quelques mois avait dû être mis en veilleuse en raison de la levée de boucliers qu'il avait suscité de la part de tous les intéressés, agricoles et autres.

Nous avons ainsi conclu que nous devons limiter notre initiative à certains produits et renoncer à faire une union économique générale.

Je rappelle que d'autres formes d'unification économique avaient précédemment échoué, ou au moins en majeure partie. L'abaissement généralisé des tarifs douaniers, objet de la Conférence de La Havane, devait aboutir à un nivellement de ces tarifs dans le monde entier; on a fixé timidement un plafond, qui ne doit pas être dépassé, mais on n'est pas arrivé à baisser les tarifs. L'O.E.C.E. d'autre part, a voulu supprimer progressivement les contingentements, mais c'étaient des mesures artificielles qui n'avaient pas de durée en raison de l'incohérence économique qui continuait à exister dans différents pays et qui les a contraints à se protéger contre la concurrence des pays mieux outillés. Nous devons nous attaquer aux causes de ce mal, faire cesser, avant tout, les antagonismes et les rivalités épuisantes, leur substituer une coopération permanente.

Les deux industries-clefs

Un domaine s'offrait à nous pour cette expérience partielle. Il nous paraissait réunir toutes les conditions d'une réussite technique, d'une efficacité à la fois politique et économique, c'était celui du charbon et de l'acier, que j'ai déjà évoqué à plusieurs reprises. Ces deux industries, qui, jusqu'en 1950, avaient fait l'objet durant un siècle d'âpres compétitions, allaient se prêter à une coopération pacifique et constructive. Ces deux industries en effet sont des industries-clefs qui ne comptent qu'un nombre relativement restreint d'entreprises, un millier en tout dans les six pays qui ont formé la Communauté du Charbon et de l'Acier. Ces entreprises s'exploitent d'après les mêmes méthodes dans les six pays avec une main-d'œuvre relativement peu nombreuse — moins de 1.800.000 salariés pour une population totale de 156 millions — main-d'œuvre uniformément spécialisée. L'outillage est partout semblable, comparable, inégalement modernisé évidemment, mais des inégalités existent aussi dans chaque pays producteur. Ces entreprises sont indépendantes du climat, des habitudes locales, à la différence de l'agriculture, par exemple, où la coordination se serait heurtée à des difficultés pratiquement insurmontables. Ces deux produits sont indispensables partout, il est de l'intérêt et du producteur et du consommateur de les rendre accessibles aux meilleures conditions sur un marché très large. Et l'élargissement de ce marché est une garantie d'expansion économique, de relèvement du niveau général de la vie, il rend possible une meilleure répartition des produits et diminue les risques de surproduction et de chômage. D'autre part, la production du charbon, de l'acier et du fer est susceptible d'être rationalisée dans ses méthodes et dans son équipement grâce à la spécialisation des entreprises, à une répartition spontanée des tâches entre les entreprises et à une plus judicieuse utilisation des fonds d'investissement au sein des marchés élargis. L'approvisionnement en matières premières, en charbon surtout, et l'organisation de l'exportation sont facilités dans une communauté de pays, alors qu'isolés, ces pays se combattent et cherchent à s'évincer l'un l'autre. Voilà les considérations d'ordre économique qui nous ont fait fixer notre choix sur le charbon et l'acier.

Mais à travers ces perspectives d'ordre économique, nous l'avons souligné tout au début de cette déclaration du 9 mai 1950, nous avons surtout eu en vue les avantages immédiatement atteints dans le domaine politique. Conclure une union durable et contrôlée au sujet du charbon et de l'acier, ce serait enlever à

chacun des pays ainsi associés la possibilité, non seulement de faire, mais même de préparer une guerre contre les autres associés. Car on ne fait pas la guerre lorsqu'on n'a pas la libre disposition de l'énergie, c'est-à-dire du charbon et du métal qui est à la base de toute entreprise de ce genre, l'acier. La guerre, avons-nous dit, non seulement est devenue impossible mais impensable. Et je puis dire aujourd'hui sans crainte d'un démenti que ce résultat est actuellement acquis. Nous ne nous sommes pas confinés dans le domaine du pur raisonnement. Nous avons pu résoudre dans le concret plusieurs problèmes irritants que j'ai évoqués tout à l'heure. Par le seul fait de l'institution de la Communauté du charbon et de l'acier, le problème de l'approvisionnement en charbon qui avait été le problème majeur jusqu'en 1950, aussi bien à cause de la pénurie qui régnait, qu'à cause du risque éventuel de surproduction, se résout au sein de la Communauté. La question du statut définitif de la Ruhr, à propos duquel des divergences profondes ne cessaient d'exister entre les alliés depuis 1945, (non seulement entre la France et l'Allemagne, mais entre les trois alliés eux-mêmes) est devenue sans objet, par le fait même de l'existence de la Communauté du charbon et de l'acier. Une solution est intervenue en faveur de tous les pays intéressés, autant pour ceux du Benelux que pour l'Italie, qui ne participait pas à l'Autorité Internationale de la Ruhr. La Grande-Bretagne et l'Amérique, qui avaient participé à l'Autorité de la Ruhr, se sont empressées de renoncer à cette institution lorsqu'elles se sont rendu compte qu'une meilleure solution serait obtenue pour tous grâce à la Communauté nouvelle.

Il existait un troisième problème, très irritant, mais essentiel, celui de la décartellisation et de la déconcentration des grosses entreprises en Allemagne. Dès le lendemain de la guerre, on a reconnu la nécessité de détruire ce qui avait été une formidable machine de guerre. Les États-Unis, dans leur esprit antitrust, ont particulièrement insisté sur ce point. Dans les accords de Potsdam, accords conclus en l'absence de la France, on a fixé la nécessité de la décentralisation économique. Jusqu'alors, il n'existait pas de législation anti-trust en Europe. Grâce à la Communauté du charbon et de l'acier une telle législation est devenue une réalité, sous forme d'une loi supranationale acceptée par les six pays qui auront ainsi montré la voie à toute l'Europe.

Enfin, le problème de la Sarre a été simplifié par l'existence de cette Communauté. Puisque le charbon et l'acier représentent 60 % de l'activité économique de la Sarre, il n'y a plus qu'à se pencher sur les 40 % qui restent, sans oublier la question monétaire, l'aspect politique, la nécessité de tenir compte de la volonté de la population sarroise. Un pas essentiel est ainsi accompli vers une solution.

Un renversement sans précédent de nos conceptions politiques

Et ces résultats que je viens d'énumérer sont définitivement acquis, non pas seulement pour la durée de l'occupation, jusqu'au traité de paix, mais pour toujours. C'est plus qu'une anticipation du traité de paix, c'est un renversement sans précédent de nos conceptions politiques. L'idée de communauté doit être à la base de toutes les relations futures entre les pays belligérants. C'est là l'amorce d'une communauté généralisée, communauté politique, communauté militaire, communauté économique au delà du domaine du charbon et de l'acier. Voilà l'enchaînement fatal que nous avons voulu.

Vous me poserez la question : avons-nous prévu dès 1950, dès l'origine et dans le détail, tous ces développements ? Ce serait une prétention exagérée. Nous les devinions plus que nous n'en avons la vision exacte, mais c'est le mérite d'une idée hardie, féconde, de porter en elle-même un dynamisme intrinsèque qui lui confère la force de s'imposer, de s'étendre, malgré les hommes, malgré les hésitations et les variations du monde politique. Dans le temps on parlait des « idées forces ». Cette communauté, ce principe de la communauté est une de ces idées forces, idée comparable à une découverte scientifique dont le résultat non seulement demeure acquis définitivement dans son domaine propre mais qui devient l'amorce de progrès nouveaux, mieux appropriés aux besoins d'une époque plus évoluée. L'histoire humaine est faite ainsi d'étapes successives, dont chacune repose sur des expériences précédentes mais apporte sa contribution propre qui la caractérise. Sachons être ainsi, comme nation et comme individu, les instruments de la Providence lorsqu'il s'agit de détecter, de mettre en valeur ces éléments que nous n'inventons pas, que nous devons dégager dans notre conscience et dans la conscience des peuples avec lesquels nous allons. Nous jalonons ainsi un nouveau tronçon de la route vers l'avenir.

Je vous ai dit ce matin comment s'est fait notre choix. Le choix des idées directrices du plan que nous avons

proposé aux peuples européens le 9 mai 1950. Demain nous aurons à voir la méthode d'après laquelle nous avons procédé et qui nous a permis d'aboutir dans des délais étonnamment courts. L'histoire parlementaire ne donne pas beaucoup d'exemples d'une telle rapidité, surtout les parlements d'après guerre qui nous ont plutôt habitués à de larges attermoissements et de grandes impuissances. Pour une fois nous pouvons dire que nous avons observé non seulement les principes, mais les délais. Ce sera l'objet de la conférence de demain.

La méthode et les délais

(Deuxième Conférence — Jeudi 23 octobre 1953)

J'ai déjà rappelé hier combien rapide a été ce travail d'élaboration : en moins d'un an, c'est-à-dire du 9 mai 1950 au 18 avril 1951, l'idée que nous avons jetée dans le débat, a été étudiée, a fait l'objet d'un texte, et ce texte a été signé. Ensuite il n'a pas même fallu seize mois pour la ratification de ce traité par six parlements, c'est-à-dire onze assemblées parlementaires, et pour son entrée en vigueur. Il n'y a pas de précédent dans toute l'histoire parlementaire contemporaine d'une telle rapidité. Et cela dans un domaine tout à fait nouveau.

L'œuvre de Jean Monnet

Je voudrais ici souligner, et c'est justice, les mérites d'un homme, d'un homme exceptionnel qui a obtenu ce résultat, lui-même exceptionnel; c'est Jean Monnet. Monnet, je voudrais beaucoup que vous puissiez faire sa connaissance à l'occasion, est un de ces Français nés en province. De Paris nous viennent peu de Français typiques, dynamiques; la ville mondiale dépersonnalise les hommes et c'est dans les provinces, dans ces réservoirs d'hommes et de traditions, qu'on puise toujours les cadres nouveaux. Les deux guerres mondiales lui avaient assigné une vocation internationale. Il a été successivement au service de plusieurs gouvernements alliés et cela dès la première guerre mondiale, puis à la Société des Nations. Ce qui le caractérise, ce qui le distingue de tant d'hommes à l'esprit inventif, c'est qu'il ne se borne pas à concevoir et à lancer des idées quitte à les abandonner ensuite, à leur sort; il s'attache à les mettre en œuvre, à assumer lui-même sa part de responsabilité dans l'application des plans qu'il a élaborés. Ainsi notamment pour le fameux plan français de modernisation et d'équipement, qu'on appelle le Plan Monnet. Au lendemain de la dernière guerre, Monnet a vu clairement que la France ne pouvait pas se limiter à reconstruire ce qui avait été détruit par la guerre. La France ravagée devait en même temps, et je dirais avant tout, rattraper le retard dans son équipement industriel et agricole. Et pourquoi ? Parce que si la France devait être capable de soutenir la concurrence avec les autres pays qui n'avaient pas au même degré souffert de la guerre et qui parfois, à la faveur de la guerre avaient pu développer leur potentiel économique, il fallait qu'elle fasse un double effort simultané, celui de la reconstruction et celui de la modernisation. C'est ainsi que l'on a institué le Commissariat du Plan dont le principe a été établi dès 1945. Monnet en a été le titulaire jusqu'en 1952. La Grande Bretagne a suivi cet exemple et a eu également aussi son planificateur, sir Plowden.

Quel était l'objectif principal poursuivi par le Plan ? Pendant une première période, inévitablement, la France manquait de dollars pour faire face à ses besoins pour l'approvisionnement en denrées alimentaires et en matières premières. Le Plan avait pour but d'affranchir le plus rapidement possible le pays de cette dépendance. Nous avons eu dans la suite, en 1947, le Plan Marshall qui était une immense œuvre d'assistance, comme jamais le monde n'en a vue, et cela non seulement en faveur de la France mais de tous les pays d'Europe qui ont été victimes de la guerre. Ceci ne pouvait être une solution définitive : l'Amérique a fait cette offre avec la réserve qu'elle ne serait que temporaire. Cette aide devait permettre aux pays européens d'entreprendre l'effort nécessaire pour qu'ils puissent se tirer d'affaire eux-mêmes, dans un délai chiffré à 4 ou 5 ans. En d'autres termes, il fallait progressivement rétablir l'équilibre entre nos recettes et nos dépenses en dollars. Nous n'y sommes pas encore entièrement parvenus; nous nous rapprochons du but que d'autres ont déjà atteint. Le déficit monétaire, qui est un déficit de la balance des paiements, affecte l'ensemble de nos relations intra-européennes.

Rétablir l'équilibre de la balance des paiements était l'objet du Plan Monnet. Et comment a-t-il travaillé ? Monnet s'est entouré, et ceci est caractéristique, d'une petite équipe d'hommes, d'hommes jeunes. Par dessus tout Monnet a l'horreur des services administratifs suréquipés. Lui qui voulait équiper le pays a évité de s'équiper lui-même sous forme d'une de ces grandes administrations pléthoriques et ankylosées. Nous avons

trop souvent l'expérience, dans le domaine international surtout, de ces développements excessifs des services administratifs. Je ne voudrais citer aucune de ces institutions, mais il y en a qui travaillent et travaillent mal, avec des milliers de personnes. Le Plan Monnet comptait peu de fonctionnaires, peu d'agents recrutés spécialement; il instituait surtout des commissions consultatives, dans tous les secteurs de la vie économique; commissions composées de bénévoles, théoriciens et praticiens entremêlés, qui ont siégé dans un tout petit hôtel de la rue Martignac. La plupart des Français ignoraient même l'existence de ces services. C'est au même endroit qu'a été élaboré le projet de Communauté du charbon et de l'acier par les délégations réunies.

Du côté français on se rendait bien compte, que si on jetait prématurément dans le débat public ces idées nouvelles on risquerait de voir surgir les objections, les doutes, les critiques ; les hostilités s'organiseraient même avant que les idées aient pu prendre corps. Il y a eu de multiples consultations, on a demandé l'avis de tous les intéressés, au moment choisi et en s'adressant à des personnes particulièrement compétentes, choisies à cet effet. On n'a pas eu recours au Parlement; son rôle n'est pas d'élaborer, mais de juger les textes.

Le choix du ministre

D'abord, il fallait choisir le ministre qui aurait la responsabilité de ce travail. Le Commissariat du Plan dépendait, en principe, du président du Conseil. On ne pouvait pas demander au Président du Conseil de prendre en charge cette tâche nouvelle du projet de Communauté du charbon et de l'acier. Le Président du Conseil centralise tous les soucis de l'ensemble du gouvernement. On n'a pas voulu non plus charger de ce contrôle un ministre technique, en particulier le ministre de l'industrie et du commerce, ou le ministre des affaires économiques, car ces ministres sont aux prises avec les préjugés de la routine professionnelle, avec les scrupules des techniciens qui composent leur entourage permanent. C'est une chose redoutable que la coalition des techniciens. Vous serez tous un jour techniciens, nous sommes tous des techniciens d'une certaine façon ; je suis un technicien de la politique et ce n'est peut-être pas la meilleure des techniques. Mais, un ministre qui est en quelque sorte prisonnier d'une ambiance techniquement spécialisée, n'a pas la liberté d'esprit pour donner une impulsion hardie à une entreprise qui s'attaque à la routine. Et c'est ainsi qu'on s'est rabattu sur le ministre des Affaires Étrangères, qui était éloigné de telles préoccupations. Ce n'est pas le rôle habituel d'un ministre des Affaires Étrangères de faire l'étude d'un texte essentiellement économique, bien que ce texte ait revêtu la forme d'un traité international. Ce ministre était par contre plus accessible que ses collègues techniques, aux préoccupations politiques qui étaient, nous l'avons vu, d'ordre primordial.

En effet, nous sommes partis beaucoup moins de considérations économiques, que politiques : désintoxiquer les relations entre la France et l'Allemagne, assurer la paix, créer un climat de coopération à travers l'Europe, tel était notre objectif avant tout autre. Le ministre des Affaires Étrangères a l'habitude de s'en remettre à des techniciens pour toutes les questions techniques; il n'a pas la prétention de trancher lui-même toutes les difficultés; il se borne à choisir les hommes qui accomplissent ce travail; il a la responsabilité d'accepter des conclusions, ou de les rejeter, puis celle de défendre ces textes au sein du Gouvernement et devant le Parlement. Il assume donc le risque politique de l'affaire, mais il ne s'aventure pas autant que ses collègues spécialisés dans le domaine de la technicité.

La « bombe » du 9 mai 1950

Et c'est ainsi que, en deux séances entre le 3 et le 9 mai 1950, le ministre des Affaires Étrangères a proposé le projet au Conseil des Ministres, qui était dans l'ignorance complète de ce qui se préparait, parce qu'il fallait éviter les indiscretions. En 5 jours le gouvernement français fut initié et accepta. Vingt-quatre heures avant le 9 mai, les gouvernements alliés et amis, ainsi que le gouvernement fédéral allemand, ont été mis au courant. Nous devions, avant de lancer cette bombe, savoir quel accueil elle recevrait de la part des principaux interlocuteurs. Pour nous, le principal interlocuteur, pour les raisons que j'ai rappelées tout à l'heure, c'était le Gouvernement Fédéral, et c'est ainsi que nous nous sommes assurés avant le 9 mai de l'accord de principe du chancelier fédéral. Les autres gouvernements, britannique, italien, américain ceux du Benelux ont été mis au courant 24 heures avant la proclamation. Nous n'avions pas à demander leur accord préalable, mais comme c'est d'usage, dans les relations diplomatiques, il ne fallait pas que les gouvernements

amis fussent renseignés par la lecture de la presse.

Surprise générale; personne ne s'attendait à un projet de ce genre, ni en France, ni hors de France, et surtout de la part de la France. Nous avons pu constater cette stupeur (et le mot est encore trop faible), lorsque le 10 mai j'ai débarqué à Londres, pour une conférence qui était prévue depuis un certain temps. Je sentis tout de suite, que notre initiative avait provoqué un froid auprès de nos amis anglais. J'avais emmené Monnet; nous fournissions des précisions sur nos idées, non seulement sur celles qui étaient développées sommairement dans la déclaration du 9 mai mais aussi sur nos pensées, nos arrière-pensées, nos intentions finales. Cet échange de vues, d'abord oral, puis par notes dura plusieurs semaines. On s'est rapidement rendu compte qu'il ne s'agissait pas d'un de ces pétards diplomatiques qui font beaucoup de bruit, mais sont dépourvus d'efficacité. Cette fois-ci c'était sérieux. Nous avons trouvé un accueil assez partagé à Londres. Certains travaillistes, — le gouvernement appartenait encore à ce parti — se montraient enthousiastes pour l'idée que nous avions émise et m'ont dit leur accord plein et entier. Cela n'a pas duré; c'était une première réaction. A la réflexion on s'est rendu compte que pour l'état d'esprit anglais, et pour la situation anglaise dont je parlerai tout à l'heure, les choses se présentaient autrement qu'en France. Nous-mêmes, nous ne nous rendions pas compte au premier abord. Nous avons sérieusement l'espoir, du côté français, que l'Angleterre pourrait adhérer pleinement à notre plan, avec peut-être certains ajustements. Ce n'est qu'au moment où nous demandions l'institution d'une conférence, à laquelle seuls les pays qui accepteraient d'avance le principe d'une autorité supranationale auraient le droit de participer que nous avons constaté qu'il y avait un fossé entre nous. Cette exigence du *commitment*, d'un engagement de principe a amené un partage des esprits.

Le refus britannique

Comment expliquer le point de vue anglais ? J'ai toujours devant mon esprit la figure de mon ami Bevin, qui parlait à ce moment là au nom du gouvernement anglais. Il lui paraissait impossible, impensable, qu'il puisse y avoir pour un Anglais, pour un Gouvernement anglais, pour le Parlement anglais, une autorité supérieure à celle du Parlement anglais. Aucun argument ne pouvait faire changer cette position, non par suite d'une espèce d'entêtement — l'Anglais est capable de beaucoup de souplesse empirique — mais par suite d'un raisonnement logique : un Gouvernement anglais ne saurait accorder à un organisme européen plus d'autorité que n'ont les organes du Commonwealth. Comme il n'y a aucune trace de supranational à l'intérieur du Commonwealth, il n'est pas concevable qu'on reconnaisse une autorité supranationale à des organismes européens. Pour l'Anglais, la primauté appartient au Commonwealth, non seulement chronologiquement mais aussi, je dirais, sentimentalement. Il faut comprendre cela, nous ne l'avons peut-être pas suffisamment saisi au début, c'est pour cela que nous avons l'illusion qu'il serait possible d'avoir l'adhésion de l'Angleterre. Dans aucun domaine, un Gouvernement anglais, un Parlement anglais, ne peut admettre des décisions qui seront prises en dehors de lui, et peut-être contre lui.

En seconde ligne, mais c'est d'ordre plus formel, l'Anglais est très attaché au principe de ce qu'il appelle *unwritten constitution*. Une charte, une constitution doit être adaptable à chaque circonstance, c'est pour cela qu'elle ne doit pas être formulée dans un texte rigide. Par contre en France, pays de Descartes, tout doit être renfermé dans des textes; ce qui n'est pas dans les textes n'est pas dans le monde. Et ceci aussi rebute le tempérament anglais surtout lorsqu'il s'agit de renoncer à une parcelle de souveraineté; l'Anglais ne peut s'imaginer qu'on puisse se rendre prisonnier d'un engagement de ce genre, par un texte écrit, pour une durée de cinquante ans. Il s'agit là d'une différence d'état d'esprit, d'éducation politique, de tradition nationale. Mais, pourriez-vous me dire, sur un point l'Angleterre a temporairement reconnu une autorité supranationale : pendant la guerre de 1914-1918 et plus encore en 1942-1944, des troupes anglaises ont été placées sous un commandement unique américain et de même en temps de paix. Mais il ne s'agit pas de décisions politiques mais d'aménagements techniques militaires. Toutes les décisions politiques sont réservées au Conseil des ministres, aux Gouvernements unanimes, dans aucun de ces cas, ni pendant la guerre, ni après la guerre, aucun organisme international ou supranational n'a pu imposer au gouvernement britannique une décision à laquelle il n'avait pas expressément acquiescé.

Intransigeance

On nous a taxés d'intransigeance à ce moment-là, dans ces semaines de mai et de juin 1950. En France aussi,

on déclarait que nous aurions dû admettre la présence du Gouvernement de la Grande-Bretagne dans les négociations, à cette conférence qui allait s'ouvrir, et cela malgré le refus de ce Gouvernement d'accepter une solution supranationale. Il nous paraissait illogique, contradictoire et même dangereux d'admettre à une conférence de ce genre, la participation comme membre, comme partenaire délibérant au même titre que les autres, un pays qui déclarait s'exclure lui-même de toute participation effective.

Mais, direz-vous, pourquoi ne pas admettre des observateurs ? Nous y avons pensé. Nous les avons écartés parce que nous avons craint qu'un observateur, ayant la possibilité d'émettre son opinion, ne fût tellement hostile aux principes qui étaient pour nous la base même, la raison d'être de notre initiative, que, loin de faire avancer les choses, il s'emploierait à les retarder. Nous l'avons fait pour la Communauté de Défense, il y a eu des observateurs anglais, des observateurs de tous les pays du Conseil de l'Europe qui étaient effectivement présents; ils ont participé aux débats, il n'y a pas eu d'inconvénients, c'est exact. Mais la situation n'était pas la même. Lorsqu'il s'agissait de faire la Communauté de Défense, de préparer une armée européenne, celle-ci était prévue comme partie intégrante de l'armée atlantique. Dès lors, il était logique que tous les pays atlantiques puissent assister à cette élaboration, se rendre compte de l'état des choses. La Communauté de Défense européenne ne peut prendre naissance ni fonctionner sans l'accord de tous les pays atlantiques. D'autre part, dès mai 1950, nous avons déclaré au Gouvernement britannique que nous lui demandions d'accepter l'idée de s'associer à la Communauté du charbon et de l'acier par un lien purement contractuel, par un contrat qui serait conclu entre la Grande Bretagne d'une part et la Communauté d'autre part, mais sans subordination statutaire. Cette idée a gagné du terrain dans la suite, non seulement en Angleterre mais aussi dans d'autres pays qui restent en dehors de la Communauté des Six, elle a de sérieuses chances d'aboutir. Après l'acceptation par l'Allemagne, acceptation donnée publiquement dès le 9 mai, après l'adhésion publique de la part de l'Italie, quelques jours après — c'était surtout le comte Sforza qui était enthousiasmé par l'idée que nous avions émise — après l'acceptation des trois pays du Benelux, nous avons convoqué la conférence.

Une conférence d'un type nouveau

Dans les semaines suivantes nous avons préparé la conférence qui s'est réunie le 20 juin 1950, c'est-à-dire six semaines seulement après notre déclaration du 9 mai. Vous reconnaîtrez, que nous n'avons pas perdu de temps. Cette conférence a été placée sous la présidence de Monnet, tout naturellement. Elle était composée de six délégations : délégations nationales nommées par les six gouvernements. Mais ces six délégations se sont mises au travail dans un esprit tout à fait différent de l'esprit qui prévalait jusqu'ici dans les négociations internationales. Il ne s'agissait plus à proprement parler de négocier, car négocier veut dire marchander, défendre des intérêts nationaux qui s'opposent à d'autres intérêts nationaux. On allait construire une œuvre commune, à six. Ces six délégations étaient en quelque sorte des alliés, qui mettaient en commun leurs connaissances, leur bonne volonté. A la place de l'ancien esprit de compétition et de méfiance s'instaurait un esprit de coopération et cela dès le début du travail entrepris.

Ceci a été tellement vrai que le gouvernement français n'a pas même donné d'instructions précises à la délégation française. Il lui a laissé toute liberté, maintenant simplement le contact avec elle, restant à sa disposition pour lui donner, sur sa demande, des renseignements ou des appréciations. Cette délégation avait le droit de recourir à tous les services administratifs intéressés pour se procurer des statistiques, les avis d'ordre juridique et technique, dont elle avait besoin pour ses travaux. Des représentants de ces services faisaient partie de la délégation, notamment des agents du ministère des Affaires Etrangères, des directions de la sidérurgie, des charbonnages, des finances extérieures du Trésor. Par contre, les ministres techniques n'étant pas représentés comme tels, n'intervenaient pas. D'autres services et des personnes privées, ont été consultés par la délégation au fur et à mesure des besoins. Il y a eu de nombreux experts, des spécialistes qui ont été individuellement choisis, soit par Jean Monnet, soit par le gouvernement français lui-même.

Récrimination des intérêts privés

Un problème délicat s'est posé : comment établir et maintenir la liaison entre la délégation et les intérêts privés ? Les intérêts privés, cela veut dire les employeurs propriétaires des différentes entreprises sidérurgiques, les charbonnages nationalisés, les salariés, les consommateurs, les distributeurs. Dans notre

Plan tous les intéressés devaient avoir leur place dans la structure future, non plus uniquement les producteurs et les salariés. Pour la première fois, sur le plan international, on a tenu compte des intérêts de la consommation.

Il n'y avait pas de difficultés en ce qui concerne les travailleurs ; les syndicats se sont parfaitement adaptés à cette méthode. Ils ont été consultés dès le début, sauf les syndicats cégétistes qui ont refusé tout concours après une hésitation initiale de quinze jours. Tous les syndicats non communistes ont pris une part active à l'élaboration du traité. Il y a eu des critiques, des récriminations de la part des associations de producteurs; ils se sont plaints, — je parle uniquement de la France — de ne pas être suffisamment consultés par la délégation, d'être placés devant le fait accompli. Je ne veux pas rechercher dans quelle mesure ces critiques sont fondées. Il y eut des défauts de liaison ; peut-être une certaine incompatibilité d'humeur. Mais lorsque le travail a été fait, lorsque les textes ont été consacrés par une loi, je dois reconnaître qu'une collaboration loyale s'est instaurée de la part de tous les intéressés. Toutefois, durant l'élaboration du traité, les associations patronales de la sidérurgie ont considéré qu'elles étaient reléguées à l'arrière plan des études qui ont précédé la signature du Traité. D'autres délégations, nationales il est vrai, comptaient, parmi leurs membres, des représentants des patrons.

Il est certain qu'en France le souvenir du cartel international de l'acier hantait les esprits et que de ce fait les positions se trouvaient faussées, les uns voulant exclure les ententes privées, les autres préoccupés de sauver le maximum des méthodes anciennes.

Susceptibilités parlementaires

Le Parlement français n'était pas, non plus, satisfait. Et en cela le ministre des Affaires Etrangères était personnellement en cause. Le Parlement français aurait désiré être tenu au courant, je dirais au jour le jour, de l'état des travaux. Ceci était techniquement impossible. Lorsqu'on élabore un texte aussi long et compliqué, il ne saurait être question de le soumettre périodiquement à deux assemblées, l'Assemblée Nationale et le Sénat, comptant au total 950 membres.

D'autre part, un parlement n'aime pas se décider rapidement. La puissance d'indécision parlementaire est tellement grande que toute intervention prématurée, au stade de la préparation entrave la marche des travaux. J'ai donc pensé que si nous voulions réussir nous devons risquer de froisser certaines susceptibilités, irriter des impatiences compréhensibles. Il fallait terminer le projet dans un minimum de temps; car nous ne devons pas risquer, par des atermoiements, de laisser passer une occasion qui ne se présenterait jamais plus dans la suite.

Constitutionnellement, d'ailleurs, il n'y avait pas de doute : le gouvernement seul négocie les traités et dans le cas d'espèce il ne s'agissait pas même d'une négociation proprement dite, mais de l'élaboration d'un projet à soumettre aux gouvernements. Les ministres ne sont intervenus que tout à fait vers la fin lorsque les textes étaient déjà au point dans leur ensemble. Et les ministres se sont réservé l'arbitrage — je parle toujours du point de vue français — dans les questions à caractère politique (lorsqu'il s'agissait de fixer le nombre de sièges que chaque pays aurait dans les organismes statutaires, du mode de nomination des membres, du mode de votation au sein de ces organismes). A ce moment-là il fallait faire intervenir les ministres; les experts techniques ne pouvaient se prononcer sur ces aspects politiques. Les premiers conseils des ministres des 6 Gouvernements réunis n'ont siégé qu'au mois de mars 1951, c'est-à-dire 6 semaines environ avant la signature. Jusque là seules les six délégations faisaient leur travail paisible, consciencieux et discret, rue Martignac, chacune maintenant, ainsi que je l'ai dit, le contact avec son Gouvernement. Du côté français, d'ailleurs, une commission composée des ministres spécialement intéressés suivait l'évolution des textes.

La signature

La signature a eu lieu le 18 avril à Paris. Je réserve au cours de Monsieur le professeur Hoffmann la tâche de vous analyser le traité. Vous trouverez sans doute, dans ce cours — je me félicite ce matin d'avoir pu assister au premier d'entre eux — toutes les indications au sujet des principes qui sont mis en cause dans ce traité, de la façon dont ces principes ont été envisagés, dont les solutions ont évolué au cours de l'élaboration des

textes, des tendances qui se sont fait jour, des batailles que se sont livrées les juristes et les économistes, séparés moins par des considérations nationales que par des divergences de fond. Il fallait résoudre des difficultés comme celle concernant la Sarre. On ne pouvait laisser le territoire de la Sarre hors de la Communauté, puisque ce territoire est riche en entreprises charbonnières et sidérurgiques. Je devais reconnaître tout aussi loyalement qu'il n'était pas possible alors au Gouvernement Fédéral, en l'état des choses, de reconnaître la Constitution de la Sarre qui avait été formulée en 1947, à un moment où il n'y avait pas de gouvernement allemand; nous ne pouvions pas par ce biais imposer à l'Allemagne la reconnaissance du Gouvernement Sarrois. Comment faire ? En vertu de la Constitution sarroise, la France représente la Sarre au dehors, signe les traités au nom de la Sarre. Et d'autre part, il existe une union économique entre la France et la Sarre. En vertu de la même Constitution, à cet égard encore, la France a un pouvoir de représentation et c'est en vertu de ce double pouvoir général que la France a signé, pour le compte de la Sarre en même temps qu'elle a signé pour elle-même. Cette procédure a été adoptée en plein accord avec le Gouvernement Fédéral, autant qu'avec le Gouvernement Sarrois.

J'ajoute en passant ceci : ce que nous pouvions faire en ce moment-là pour le charbon et l'acier, dans le domaine économique, nous ne pourrions pas le faire en ce qui concerne la Communauté de Défense. Pour la mise en œuvre de la Communauté de Défense il faut voter des lois intérieures, introduisant le service militaire obligatoire, réglant le budget militaire et ainsi de suite. La population sarroise doit ainsi se prononcer valablement sur des lois de ce genre. La France n'aurait pas le droit ni constitutionnellement ni internationalement, ni politiquement de signer, au nom de la Sarre, la C.E.D. Celle-ci contient ainsi une lacune qui doit être remplie après une entente et sur des conversations directes entre le Gouvernement Fédéral et le Gouvernement Français; aussi des deux côtés reconnaît-on comme indispensables des conversations rapides et positives sur ce point.

La ratification

La ratification a été plus lente que l'élaboration. Il fallait le vote par onze assemblées parlementaires (le Luxembourg est le seul des 6 pays à avoir une seule assemblée). Préalablement à la ratification il fallait choisir le siège et choisir les membres des divers organismes. Contrairement à ce que nous pensions, le choix des hommes ne présentait aucune difficulté. En vingt minutes tous les membres de tous les organismes étaient désignés parce qu'on avait vu la plupart d'entre eux à l'œuvre, parce qu'on faisait confiance aux Gouvernements qui les proposaient. Mais le choix du siège fut dramatique. A ce propos se sont réveillées des questions de prestige national, des considérations électorales; étaient à plaindre surtout les gouvernements qui avaient deux sièges à présenter, ce qui n'est pas très commode. Je ne vous parlerai que de la France, ce qui n'est pas manquer à la discrétion; nous avons proposé en même temps Strasbourg et Sarrebrück, à des points de vue différents et alternativement. C'est à six heures du matin, après une séance de nuit, grâce à la lassitude générale, qu'un outsider a gagné ce derby, Luxembourg. C'est d'ailleurs une solution, qui, actuellement, n'est pas sérieusement critiquée, bien que d'autres candidatures soient énergiquement maintenues. Le choix d'une grande capitale, comme Paris n'entrait pas en ligne de compte; nous voulions, par le choix du siège, assurer une grande indépendance aux divers organismes, éviter de placer ceux-ci en quelque sorte sous le contrôle d'un gouvernement puissant ou de les exposer à l'emprise des grandes industries. Ce choix est provisoire, mais il n'y a pas qu'en France que le provisoire a des chances de durer. Et pour changer ce provisoire, il faudra l'unanimité des six Gouvernements. Pour le moment, aucune proposition de ce genre n'est faite.

L'entrée en vigueur

Le 10 août 1952, après échange des ratifications, la Communauté est entrée en vigueur. Le même jour le gouvernement britannique a accrédité auprès de la Haute Autorité un ambassadeur spécial permanent, assisté d'une délégation d'une vingtaine de membres. Depuis, ont été désignés un représentant permanent des Etats-Unis, des observateurs de la Suisse, de la Suède, de la Norvège qui suivent de très près l'évolution. Loin donc de bouder, les pays qui sont en dehors de la Communauté qui ont eux-mêmes une sidérurgie, des préoccupations d'acheteurs ou de concurrents cherchent à se rapprocher, à entrer en contact, à maintenir ce contact, et à préparer éventuellement — ce que nous désirons — des accords ou des associations.

Voilà donc la première réalisation effective sur le plan de l'unification de l'Europe. Ces jours-ci nous avons déjà parlé — Monsieur le Professeur Hoffmann l'a fait ce matin — du dynamisme interne de certains organismes. Il est certain que ce qui a été fait dans le domaine du charbon et de l'acier ne pourra pas rester isolé. Il est certain que par la force des choses, par un enchaînement des besoins et des problèmes, il faudra aller d'étape en étape, à moins de tout abandonner, ce qui est impossible. Vous constaterez, au cours des leçons que vous suivrez, que l'existence du marché unique rend nécessaire l'égalisation progressive des prix de revient, c'est-à-dire le nivellement des charges fiscales et des charges sociales, l'harmonisation de toute une législation complexe, le rapprochement des salaires. Qui plus est, il n'y a pas moyen d'isoler ces deux industries du reste de l'économie d'un pays. Nous ne pouvons pas avoir des salaires trop sensiblement différents, pour la sidérurgie et les houillères, par rapport aux salaires pratiqués par les autres industries du même pays. Il y a donc un mouvement d'unification qui est déclenché et qu'on ne pourra pas arrêter, même si on le voulait. La brèche est faite et elle s'élargira fatalement elle-même. C'était notre intention. Nous l'avons dit le 9 mai, nous ne l'avons pas caché, ce n'était pas un guet-apens que nous avons tendu. Il y aura au bout une organisation générale de l'Europe, par un rapprochement de toutes les situations aujourd'hui disparates.

Et maintenant je dois conclure. A une époque où tout est en fermentation, il faut savoir oser; naturellement pas à la légère, mais après mûre réflexion. Il faut faire son choix et s'y tenir. La pire des choses en politique, intérieure et extérieure, c'est de ne pas savoir se décider, ou d'avoir des décisions successives et contradictoires. Nous ne devons pas être des velléitaires, prêts à abandonner dès que les premières difficultés ont surgi. Nous n'aurions rien entrepris si nous n'avions pas eu la foi en la justesse de nos idées. Aujourd'hui, quatorze mois après l'entrée en fonction de la Communauté, nous avons la grande satisfaction de constater qu'aucune des catastrophes annoncées par nos adversaires ne s'est produite, aucune. Nous constatons qu'après un démarrage, un rodage particulièrement et nécessairement délicat, nous n'avons eu aucun échec. Rien ne nous amène à penser que nous nous soyons trompés, au contraire. Les critiques les plus acerbes se sont tues, lorsque l'idée a cédé la place à une coopération concrète, loyale. Il n'est pas fréquent de nos jours qu'une initiative politique d'une pareille envergure puisse enregistrer aussi rapidement un tel résultat positif.

(*) A cette première conférence assistait son Excellence Monsieur Jean Rivière ambassadeur de France en Belgique.